

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Orientation et valorisation des métiers	255

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4311-1 et suivants,

VU le Code du Travail,

VU le Code de l'Education,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 16 décembre 2019,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

ENTENDU les interventions de Christelle CARDET, Jean-Claude CHARRIER, Phillipe BARRE, François PINTE, Bruno RETAILLEAU, Christophe CLERGEAU, André MARTIN.

Après en avoir délibéré,

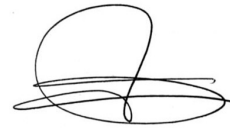
APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2020 d'une dotation de 4 916 000 € d'autorisations d'engagement, de 100 000 € d'autorisations de programme et de 3 031 570 € de crédits de paiement en fonctionnement et de 100 000 euros de crédits de paiement en investissement au titre du programme n°255 : « Orientation - Valorisation des métiers »,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 140 000 euros pour le lancement de la bourse de stages.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Pascale DEBORD

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen

Absents lors du vote : groupe La Région en Marche, Alain AVELLO et Marguerite LUSSAUD.

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs